Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID: 003-240300491-20230119-DETRCC190123-DE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

## Délibération N°14

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois Le Dix-Neuf Janvier à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 13 Janvier 2023 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX

- Commune de BERT : M. VIVIER

- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE - Commune de DROITURIER : M. POUZERAT

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES

- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN

- Commune de PERIGNY : M. HERVIER

- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET - Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER

- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER

- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

### Absent:

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil que les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 doivent être déposées avant le 15 février 2023.

Il propose de solliciter des subventions au titre de la DETR pour les opérations suivantes :

# - Extension de la Maison France Services

Suite au réaménagement de l'étage de la Mairie en bureaux, l'aile attribuée aux bureaux de la Communauté de Communes a laissé plusieurs bureaux disponibles. Ces locaux ont été attribués a plusieurs services tels que le Centre des Finances Publiques, les services de santé au travail.

Afin de favoriser le lien entre la Maison France Services et son annexe, des travaux de création d'une liaison entre les 2 bâtiments ont été étudiés. Il s'agira de créer une circulation en démolissant une partie du mur présent dans la cour de la Mairie.

Le coût estimatif des travaux est estimé à 100 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est les suivant :

- DETR (45%) = 45 000 €
- Autofinancement Communauté de Communes = 55 000 €

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : PRESENTS:

25 21

VOTANTS:

24

OBJET:

**DEMANDE DETR 2023** 

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID: 003-240300491-20230119-DETRCC190123-DE

### - Améliorations des performances énergétiques :

La Communauté de Communes Pays de Lapalisse souhaite procéder au relampage en leds de l'éclairage de plusieurs Stades : le stade de Billezois, de Saint Christophe, de Saint Etienne de Vicq, le Stade Communautaire, le stade de rugby, le stade Abel CHERVIER et d'un gymnase situés sur son territoire, mais également améliorer la gestion et technique du chauffage pour le gymnase, mettre en place des têtes thermostatiques pour l'école élémentaire et l'école maternelle.

Le montant des travaux s'élève à 350 971,40 € HT

Plan de financement :

- DETR 35 %= 122 839,90 €
- Fonds Vert= 146 675 €
- autofinancement = 81 456,50 €

Sur la base de ces éléments financiers, Monsieur le Président propose au Conseil de solliciter les subventions au titre de la DETR 2023 selon l'ordre de priorité suivant :

> -priorité n° 1 : Extension de la Maison France Services -priorité n°2 : Amélioration des performances énergétiques

Le Conseil, entendu les explication de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'investissement présenté, ainsi que le plan de financement détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

7 FEV. 2023

de Vichy le : Publié ou Notifié le : ZUJAN 2023

Accusé Réception en Sous-Préfecture

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le:

Le Président, J. de CHABA

COMMUNICITÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

Pour copie conforme, Le Président J. de CH

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"